

COMITE SYNDICAL

Le 25 Septembre 2025

RAPPORT DE PRESENTATION

ORDRE DU JOUR

1. DISCOURS INTRODUCTIF DU PRESIDENT

- a. Approbation du compte rendu du comité syndical du 26 juin 2025
- b. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

2. ADMINISTRATION GENERALE - STATUTS - RH

- a. Modification des périmètres des secteurs d'énergie
- b. Modification des Statuts - DELIBERATION
- c. Refonte du Règlement intérieur des assemblées
- d. Mise en œuvre de la participation employeur en matière de protection sociale complémentaire - risque SANTE - Procédure de convention de participation proposée par le CDG19 - DELIBERATION

3. COMMUNICATION

- a. Suivi du programme ECOPOUSSE

4. FINANCES

- a. Convention Article 8 2026-2027 - DELIBERATION
- b. Décisions Modificatives - DELIBERATION

5. ECLAIRAGE PUBLIC

- a. Information Projet Eclairons Demain
- b. Projet 3REP - Information Commission et suivi du projet

6. ELECTRIFICATION RURALE-CONCESSION

- a. Information consommation des dotations FACE

7. TRANSITION ENERGETIQUE - MOBILITES

- a. Information fréquentation des bornes de recharge - ETE 2025

8. CARTOGRAPHIE

- a. Travaux de mise en place d'un Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS)

9. QUESTIONS DIVERSES

ADMINISTRATION GENERALE - COMMUNICATION

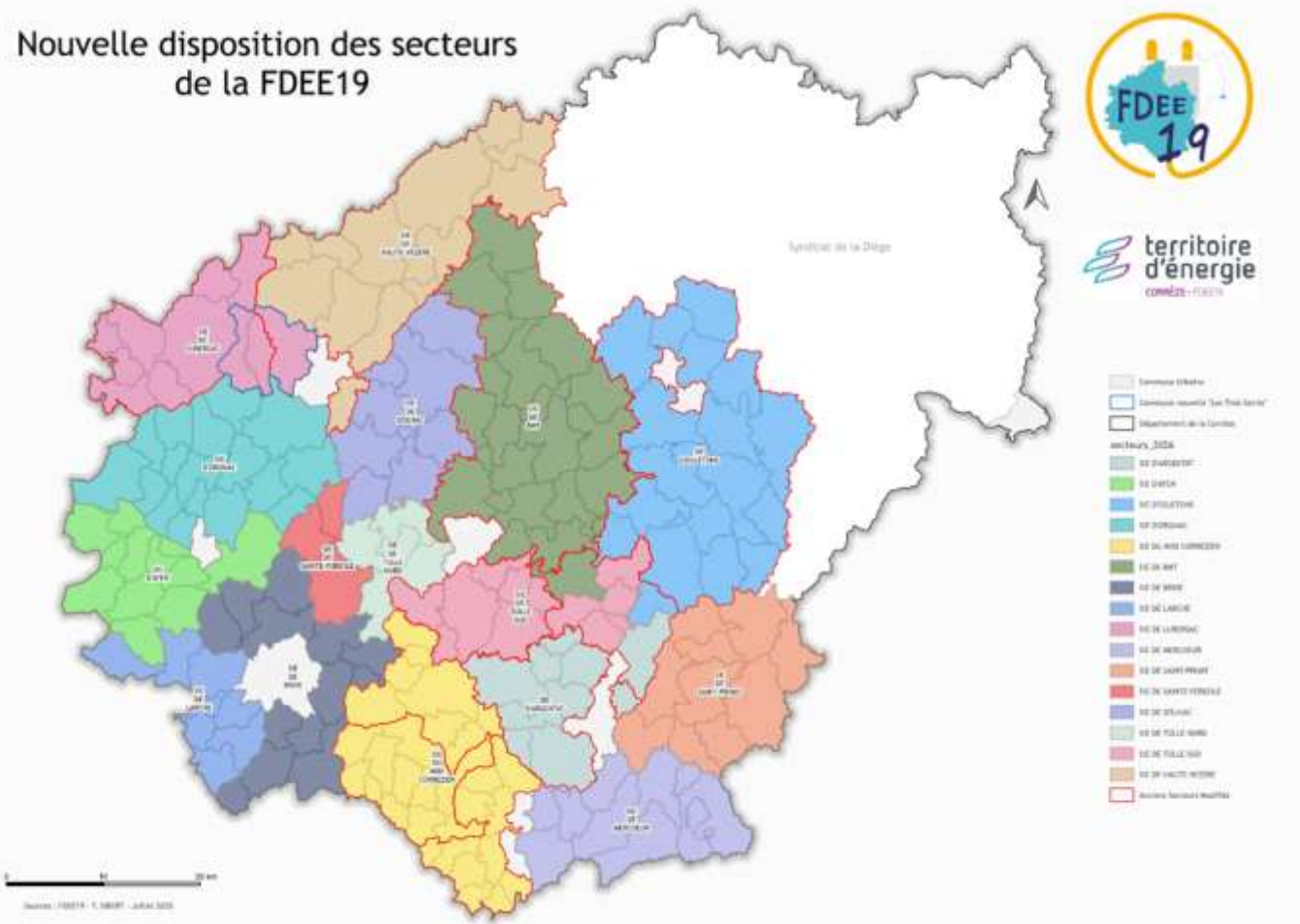
MODIFICATION DES STATUTS - Périmètres des secteurs

1. Le secteur de La ROCHE CANILLAC est dissout, les communes sont réparties ainsi :
 - a. ESPAGNAC vers le SIE de BMT
 - b. St MARTIN La MEANNE vers le SIE d'ARGENTAT
 - c. GROS CHASTANG vers le SIE d'EGLETONS
 - d. St PARDOUX La CROISILLE, St PAUL, CHAMPAGNAC La PRUNE, GUMONT, La ROCHE CANILLAC vers le SIE TULLE SUD
2. Les secteurs de BEAULIEU, MEYSSAC et BEYNAT vont être regroupés en un seul SIE (nom à définir)
3. Le secteur de LUBERSAC récupère la commune nouvelle des Trois Saints

Nouvelle disposition des secteurs de la FDEE19



territoire d'énergie
COMÈZE - FDEE19



Une nouvelle règle de calcul du nombre de délégués des Secteurs Locaux d'Énergie seraient définie :

Nombre de communes rurales regroupées au sein du secteur	Nombre de représentants élus pour siéger au Comité Syndical
1 à 10	3
11 à 20	4
21 à 30	5
+ de 30	6

Cette nouvelle règle induit un nombre de 75 délégués à l'assemblée délibérante, soit une possibilité de désigner 15 Vice-Présidents.

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES ASSEMBLEES

Une lecture du document adressé dans la convocation devra être faite par les membres du Comité Syndical afin de recueillir les observations de chacun des délégués. Cette lecture sera possible jusqu'à mi-novembre prochain pour une adoption du règlement au Comité Syndical de décembre 2025 et une entrée en vigueur lors de la prochaine mandature.

Certains points seront mis en avant lors de cette assemblée :

- Les différents chapitres du document
- Les commissions Locales d'Énergie
- Les commissions thématiques de travail

MISE EN ŒUVRE D'UN CONTRAT COLLECTIF - RISQUE SANTE

Les membres du Comité Syndical doivent se prononcer sur l'adhésion à la convention de participation - risque santé dans le respect des dispositions du décret précité. Cette adhésion permettra aux agents de souscrire une couverture en santé et de bénéficier d'une participation de l'employeur, étant précisé que l'adhésion des agents est facultative. Le projet de délibération fait partie des document joint.

A la suite de cette mise en concurrence, la convention de participation a été attribuée à la Mutuelle Nationale Territoriale avec une date d'effet au 1er janvier 2026 pour une durée de six ans

Suite à la consultation des agents, seulement 2 / 12 agents ne souhaite pas adhérer au dispositif.

COMMUNICATION

SUIVI DU PROGRAMME « ECOPOUSSE »

Ont répondu à notre recensement :

- 54 classes de l'école maternelle à l'école primaire
- Dans 19 communes
- Sur 16 secteurs Intercommunaux d'Energie

Lors du dernier Comité Syndical, vous aviez validé un nombre de 25 classes pour un montant de 5940€ ttc

Un arbitrage a dû être mis en œuvre, il a été décidé de préserver le même nombre de SIE soit 16 et de Communes soit 19.

Nous avons conservé **33** classes, au moins 2 par établissement scolaire. Ce programme va bénéficier à **643** élèves pour un nouveau montant de 7128€ ttc

Le CPIE de la Corrèze est missionné pour réaliser ces prestations.

FINANCES

CONVENTION ARTICLE 8 du CAHIER DES CHARGES DE CONCESSION 2026-2027

L'article 8 « Intégration des ouvrages dans l'environnement » du Cahier des Charges stipule notamment en son article 8.A « Travaux sous maîtrise d'ouvrage du concédant » :

- Enedis participe au financement de travaux, dont l'autorité concédante est maître d'ouvrage, destinés à améliorer la qualité de la distribution et l'intégration des ouvrages de la concession dans l'environnement ;
- Enedis verse à l'autorité concédante une participation annuelle calculée selon les modalités indiquées à l'article 4 de l'annexe 1 au présent cahier des charges, tenant compte de l'apport de ces travaux à la sécurisation des réseaux.

Le concessionnaire participera à hauteur de 40% du montant HT des travaux pour une contribution annuelle maximale de :

- 270 000 € maximum par an avec une cible de taux de sécurisation supérieure ou égale à 30%.
- 300 000 € maximum si le taux de sécurisation est supérieur ou égal à 40%.

DECISIONS MODIFICATIVES

Budget Principal

Objet de la DM : **CONTROLE DES CEE**

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Virement à la section d'investissement	023(023)	80 000,00		
Entretien, réparations voiries	615231(011)	-80 000,00		
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		0,00		0,00
OP : OPERATIONS FINANCIERES				80 000,00
Virement de la section de fonctionnement			021(021)	80 000,00
OP : CONTROLE DES CEE		80 000,00		
Autres immobilisations incorporelles	2088(20)	80 000,00		
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT		80 000,00		80 000,00

Budget Annexe BEYNAT

Objet de la DM : **AUGMENTATION CREDIT ER ET EP**

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Virement à la section d'investissement	023(023)	45 845,00		
Entretien, réparations réseaux	615232(011)	-22 461,00		
Participations ponctuelles communales et particuliers			758885(75)	23 384,00
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		23 384,00		23 384,00
OP : OPERATIONS FINANCIERES				45 845,00
Virement de la section de fonctionnement			021(021)	-45 845,00
OP : EP 2025		15 000,00		
Install., matériel et outill. technique - EP	23152(23)	15 000,00		
OP : PROGRAMME 2024 AUTO		4 300,00		
Install., matériel et outill. technique - ER	23151(23)	4 300,00		
OP : PROGRAMME 2024 FACE AB EXT		32 725,00		26 180,00
Autres subventions d'équip. non transf. ER			13281(13)	26 180,00
Install., matériel et outill. technique - ER	23151(23)	3040		
OP : PROGRAMME 2025 AUTO		20 000,00		
Install., matériel et outill. technique - ER	23151(23)	3043		
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT		72 025,00		72 025,00

Budget Annexe LARCHE

Objet de la DM : **DM DEPENSES TELECOM**

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT* / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Achats de matériel, équip. et travaux			605(011)	35 000,00
Entretien, réparations réseaux	615232(011)	35 000,00		
DEPENSES - FONCTIONNEMENT		35 000,00		35 000,00

ECLAIRAGE PUBLIC

INFORMATION PROJET « ECLAIRONS DEMAIN »

Les travaux sont terminés dans tous les secteurs, reste quelques finitions et opérations de réception technique.

- Taux de réception de facturation des soldes : 48,40 %
- Nombre de luminaires rénovés sur 174 communes : 14214
- Nombre de Secteurs, toutes affaires soldées : 7
- Nombre de PHASES terminées, soldées : 146

CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE - CONTROLE

Suite à l'arrêté du 22 février 2024, des contrôles doivent être effectués par un organisme certifié accrédité.

Suite à la consultation des opérateurs économiques, les réponses sont au nombre de : 1

La société APAVE a été choisi pour réaliser les contrôles liés aux demandes de Certificats d'Energie des travaux « Eclairons Demain ».

Montant estimatif de l'opération de contrôles : 5 € par luminaires contrôlés. Soit une dépense finale de 100 000€

PREPARATION DU PROGRAMME 3REP DE RETROFIT/RELAMPING/RENOVATION



Financement du projet

7 000 luminaires concernés

Le Conseil Départemental a validé par délibération sa participation pour ce nouveau projet à hauteur de 15,11% étant donné les 300 000 € d'économie sur le projet « Eclairons Demain ».

Prise en compte à l'avance des CEE pour 7% sauf pour le relamping.

Taux différent du projet « Eclairons Demain » du fait de l'incertitude des marchés CEE.

Participation des communes de 35% du reste à charge.



Proposition de réalisation du projet

- Phase 1.1- (2025-2026) Rénovation par remplacement du luminaire
- Phase 1.2- (2025-2026) Rénovation par retrofit de la source
- Phase 2- (2026) Rénovation par remplace de la source en Leds (relamping)

INFORMATION COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC

Rédaction d'un nouveau règlement de compétence EP, Travaux engagés par la commission ad 'hoc

Etendue des obligations

- Organiser la gestion technique, administrative et patrimoniale des installations d'éclairage public ;
- Prendre les dispositions appropriées pour assurer la continuité et la qualité du service EP

Les questions posées à la commission :

- Prise en compte les éclairages de mise en valeur ?
- Prise en compte des éclairages sportifs ?

ELECTRIFICATION RURALE-CONCESSION

INFORMATION CONSOMMATION DES DOTATIONS FACE

ETAT DES CREDITS FACE Année de programmes 2022			
Sous Programmes	Dépenses ENGAGEES	Dépenses REALISEES	OBSERVATIONS
AB Extension	100%	100%	Soldé le 18/06/2025
AB Renforcement	97%	88%	Reste 30 000 € Dépense affectée HAUTE VEZERE
CE Dissimulation	101%	97%	Reste 7 700 € Dépense affectée BEAULIEU / AYEN
SN Sécurisation	101%	87%	Dépass. de 5 000 € Reste 2 affaires à solder AYEN / MEYSSAC
IRVE	100%	85%	Reste 2 affaires (bornes) à solder
EP Armoires	100%	77%	Reste 350 000€ affaires en cours SIE BMT, STE FEREOLE, SEILHAC, ...

ETAT DES CREDITS FACE Année de programmes 2023			
Sous Programmes	Dépenses ENGAGEES	Dépenses REALISEES	OBSERVATIONS
AB Extension	100%	68%	Affaires en cours de solde
AB Renforcement	95%	68%	Reste 70 000 € Dépenses d'affecter STE FEREOLE / ARGENTAT
CE Dissimulation	100%	81%	Reste Trx SIE BEYNAT pas de Solde restant
CEc Dissimulation	90%	70%	Reste 28 700 € Dépense affectée BEAULIEU
SN Sécurisation	105%	72%	Dépassement SIE MEYSSAC, pas de Solde restant

ETAT DES CREDITS FACE Année de programmes 2024			
Sous Programmes	Dépenses ENGAGÉES	Dépenses RÉALISÉES	OBSERVATIONS
AB Extension	100%	43%	
AB Renforcement	91%	35%	Reste 130 000 € ST PRIVAT
CE Dissimulation	100%	25%	Travaux à réaliser
SN Sécurisation	55%	13%	Reste à engager 44 000 € NON AFFECTÉ

ETAT DES CREDITS FACE Année de programmes 2025			
Sous Programmes	Dépenses ENGAGÉES	Dépenses RÉALISÉES	OBSERVATIONS
AB Extension			En attente listing des extensions pour manifestations
AB Renforcement	100%		Estimatifs saisis
CE Dissimulation	100%		Estimatifs saisis
SN Sécurisation	100%		Estimatifs saisis

INFORMATION EXPLOITATION CMA dans la Nouvelle GDO - 2025

Une fois le document nettoyé des affaires engagées en 2023, 2024, 2025 il reste :

56 Départs Mals Alimentés induisant 250 Clients Mals Alimentés.

Ces informations vont permettre de programmer les travaux 2026, nous ne solutionnerons pas tout mais l'important est de diminuer le « stock » de CMA pour une meilleure qualité de fourniture d'électricité.

TRANSITION ENERGETIQUE - MOBILITE

INFORMATION SUR LA FREQUENTATION DES BORNES DE RECHARGE 2025

ÉTÉ 2024 - 5068 charges



Nombre de sessions de charge des 10 bornes les + fréquentées	
BRIVE - Parking Thiers	516
BRIVE - Mairie	378
BEAULIEU SUR DORDOGNE	313
ARGENTAT - Place Bad-Koenig	299
EGLETONS	256
BRIVE - Halle Brassens	232
BRIVE - Parking du 15 août	181
UZERCHE - Chemin des Lèzes	168
TREIGNAC	166
MEYSSAC	148
Total	2657

ÉTÉ 2025 - 7368 charges



Nombre de sessions de charge des 10 bornes les + fréquentées	
BRIVE - Mairie	616
BRIVE - Parking Thiers	558
BEAULIEU SUR DORDOGNE	379
ARGENTAT - Place Bad-Koenig	370
EGLETONS	321
BRIVE - Parking du 15 août	287
BRIVE - Hall Brassens	283
COLLONGES LA ROUGE	280
UZERCHE - Chemin des Lèzes	243
MALEMORT - ZA du Moulin	204
Total	3541

CARTOGRAPHIE

PLAN CORPS DE RUE SIMPLIFIE (PCRS)

Le Plan de Corps de Rue Simplifié est un référentiel topographique, fond de plan supportant d'autres usages indépendants. Constitué de photos aériennes ou de données vectorielles acquis selon des modalités différentes.

Le PCRS peut alimenter, partiellement ou complètement, une grande diversité d'usages en plus de la réglementation anti-endommagement pour laquelle il a été initialement prévu.

A l'automne 2025, une Startup d'état PCRS démarchera les départements n'ayant pas encore mis en place le PCRS dont LA CORREZE, en octobre prochain ;

Ne faudrait-il pas que la FDEE19 se positionne comme Autorité Locale Publique Compétente afin de piloter la construction du PCRS ?